

Département
VAL D'OISE

Arrondissement
MONTMORENCY

Communauté de communes
ROISSY PORTE DE FRANCE

OBJET

POTENTIELS SUD ROISSY :
AUTORISATION À SIGNER UNE
CONCESSION D'AMÉNAGEMENT AVEC
LA SEMAVO

DATE DE CONVOCATION

18/10/2006

DATE D'AFFICHAGE

31/10/2006

Nombre de conseillers en
exercice : 42

Présents : 33

Votants : 34

ADOPTÉE À

UNANIMITÉ

N°2006/167

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 24 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt quatre octobre, à vingt heures trente le Conseil de la communauté de communes Roissy Porte de France, légalement convoqué, s'est réuni à Roissy-en-France, sous la présidence de Monsieur Patrick RENAUD, Président en exercice.

Étaient présents :

- Chennevières-lès-Louvres : Jean Paul DENONAIN
- Épiais-lès-Louvres : Léontine LOPES – Jean Michel DURU
- Fontenay-en-Parisis : Michèle GRENEAU - Jean-Luc VETU – Anne GENTY
- Fosses : Alain LACOMBE - Mylène LACOMBE
- Le Thillay : Georges DELHALT - Vincent MATHURINA – Claude ESTEVE
- Louvres : Guy MESSAGER – Renée DANILLO – Eddy THOREAU
- Marly-la-Ville : André SPECQ
- Puiseux-en-France : Yves MURRU - Jean-Bernard CLOUET - Michel TAQUET
- Roissy-en-France : Patrick RENAUD – Éliane FAYEULLE - Philippe ROUY
- Saint-Witz : Germain BUCHET - Marc PAVIE - Stéphane MOURET
- Surveilliers : Gilbert CATALETTE – Robert HOF – Jean Noël MOISSET
- Vémars : Frédéric DIDIER - Didier PREVOST - Alain GOLETTO
- Villeron : Christian NAHON – Bruno GALANTE – Gérard BEAUMONT

Absents excusés :

- Chennevières-lès-Louvres : Laurence DUBOCQ
- Marly-la-Ville : Hélène DUSSIEUX - Jacques HENAU (*pouvoir à M. SPECQ*)
- Vaud'Herland : Victor DANIEL

Absents non excusés :

- Chennevières-lès-Louvres : Éric PLASMANS
- Épiais-lès-Louvres : Françoise LEFEBVRE
- Fosses : Éric VAILLANT
- Roissy-en-France : Philippe ROUY
- Vaud'Herland : Bruno REGAERT – Stéphane COSSARD

Secrétaire de séance élu :

- Germain BUCHET



POTENTIELS SUD ROISSY : AUTORISATION À SIGNER UNE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SEMAVO**EXPOSE : GERMAIN BUCHET**

Monsieur le Vice-Président,

Rappelle qu'en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire du 20/06/2006 a décidé d'engager une procédure en vue de la création d'une ZAC dite Sud-Roissy. Par délibération du 26/09/2006, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et créé la ZAC Sud-Roissy ;

Rappelle également que par délibération du 19/07/2005, le conseil communautaire a autorisé le Président à lancer une consultation pour désigner un aménageur ;

Rappelle enfin qu'en application du code de l'urbanisme et notamment des articles L300-4 et L300-5 modifiés par la loi du 20 juillet 2005, Le Président de la communauté de communes a organisé la mise en concurrence des aménageurs sur la base d'un avis d'appel à la concurrence qui a été envoyé pour publication au Moniteur et au JOUE, le 25 novembre 2005 ;

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu les articles L300-1 à L300-5 du Code de l'urbanisme ;

Vu les avis de la commission spécifique qui s'est prononcée tant sur les candidatures que sur les offres des aménageurs ;

Vu le rapport le rapport sur le déroulement de la consultation, les négociations et l'examen des propositions des aménageurs.

DÉLIBÉRATION

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes,

DECIDE de confier la réalisation de la ZAC Sud Roissy à la SEMAVO qui est donc désignée aménageur ;

APPROUVE la concession d'aménagement de jointe à la présentation de la délibération ;

AUTORISE le Président à signer ladite concession ;

DIT QUE tout avenant éventuel devant intervenir au titre de la concession devra faire l'objet d'une délibération,

CHARGE le Président de la Communauté de Communes de transmettre la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Sarcelles.



Fait à Roissy-en-France,
le 24/10/2006

Le Président,

Patrick Renaud.